VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN,

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DU JUGE RENE T. BEAUREGARD.

A L'ENCAN, LE 25 AVRIL, A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE,

LA SUPERBE RESIDENCE, No 2512 RUE CHESTNUT,

Entre les rues Deuxième et Troisième, Ayant un Terrain de 30 Pieds, s'Ouvrant sur la rue Deuxième.

La Résidence est moderne, ayant larges Piazzas devant et sur le côté, grand Vestibule de Réception, Salons Doubles, Bibliothèque, Salle à Manger, Office de Sommelier, Cuisine, Lavoir, etc. ; huit Chambres à Coucher et deux Chambres à Bain au premier étage ; intérieur magnifiquement fini, toutes les commodités modernes eau chaude partout ; connections d'égout ; Bâtisse dans la cour, avec Buanderie, etc.

SUPERBE TERRAIN POUR BATIR CONTIGU,

Mesurant 50 Pieds de Face à la rue Chestnut et 115 Pieds de Profondeur, Terrain Elevé, bien Nivelé, et Magnifiques Palmiers.

Terrain sur la rue Troisième, entre les rues Chestnut et Camp,

Ayant Grande Bâtisse dans le Fond, Originalement Servant comme Ecurie et Remise pour Voitures.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé du 17 mars 1911, No 95,775—Succession du juge René T. Beauregard—le procédérai de vente à l'enchère publique, MARDI, 25 avril 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir :

A. Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No 167, borné par les rues Chestnut, Camp, Deuxième et Troisième, mesurant comme suit : 84' 2" 4" de face à la rue Chestnut commençant à un point, 55' 7" de la rue Deuxième sur une profondeur sur la ligne du coté vers la rue Deuxième de 114' 9", avec une autre largeur de 55' 7" sur une ligne parallèle à la rue Chestnut, avec une autre profondeur de 30' faisant face à la rue Deuxième sur une largeur tirée dans le fond de 159' 7" 4" avec une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Troisième de 144' 9".

B. Une certaine portion de terre située dans le même District et ilet que la propriété premièrement décrite, mesurant comme suit : commençant à un point 84' 5" 4" de la rue Troisième, ayant une façade de 50' à la rue Chestnut, la même largeur dans le fond, par une profondeur entre lignes parallèles de 115' 1".

C. Une certaine portion de terre, située dans le même District et ilet que la propriété premièrement décrite, mesurant comme suit : Commençant à un point 115' 1" de l'encoignure des rues Chestnut et Troisième, ladite portion de terre mesurant 29' 8" de face à la rue Troisième, la même largeur dans le fond, sur une profondeur entre lignes parallèles de 114' 5" 4".

Le tout conformément à un plan d'arpentage de la propriété entière ci dessus décrite, dressé par C. Milo Williams, voyer, le 15 avril 1905 et annexé à un acte pardevant Charles Soniat, notaire, le 17 avril 1905.

Le droit est réservé de vendre la propriété toute ensemble, ou en partie comme ci-dessus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a payable en un ou un et deux et trois ans à l'option de l'acquéreur; la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet ou billets de l'acquéreur en son propre ordre, et par lui endossé, portant 6 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1911 et de payer pour l'acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

On ne sera admis que sur carte.

ROBERT G. GUERARD,
Encanteur.

G. T. Beauregard et W. Winn Wight, avocats.

26mars—avril—2 9 16 23 25

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE.

Nos 3101-3103 rue Ste-Anne, Coin Salcedo.

Succession de François Barbarin.

No 96,098 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, & CORDILL W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 4 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 31 mars 1911, de l'Honorable Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le joli cottage double en bois Nos 3101 3103 rue Ste Anne, encoignure Salcedo, contenant 4 chambres, etc., de chaque côté, bâti sur un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne Salcedo, Dumaine et Lopez: connu comme l'Ilet No 414, et désigné comme lot No 16, formant l'encoignure des rues Ste Anne et Salcedo, et mesurant 29 pieds et 1 pouce de face à la rue Ste Anne sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par J. F. Braun, architecte, le 12 juin 1885, un devis duquel est annexé pour référence à un acte pardevant A. S. Beck, notaire, le 7 mai 1887. Dans un bon boisinage et près des lignes de chars.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1910 et 1911. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur

C. C. Friedrichs, avocat.

2 avril—2 9 16 23 30—mai 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage de Quatre Beaux Terrains.

PAR KERNAGHAN & CORDILL,— W. A. Kernaghan, Encanteur— Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 4 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 27 mars 1911, et signé le 31 mars 1911 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Belisarius Benachi et als. versus Marie Botassi et al, No 96,248, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre vacants dans l'Ilet No 872, dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, borné par les rues St Ferdinand, N. Roman, Port et N. E. Prieur, désigné par les lettres W, X, Y et Z sur un plan de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 24 mars 1909; lesquels dits lots sont contigus et mesurant chacun trente-deux pieds neuf pouces de face à la rue St-Ferdinand sur cent trente-et-un pieds six pouces deux lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le lot W étant le plus près du coin de la rue N. Roman et étant à une distance de 195 pieds dudit coin.

Dans un voisinage qui s'améliore.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Charles Schneidau, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 avril—2 9 16 23 30—mai 4

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage. Sans limite ou réserve. No 2212-16 Avenue Tulane.

Grande résidence double à deux étages contenant huit chambres de chaque côté, ayant grand terrain, écurie, hangars, bâti sur dans le fond, etc., contigues Mme Mary Cullen, épouse de Marah Hemstreet vs Mme Celeste Deichmann, veuve de Dennis Cullen. No 95,690. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. Par RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, Encanteur, Bureau 341 rue Carondelet, le 16 Mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, cette ville, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre lui rendu en Cour ouverte, le Quatrième jour d'avril 1911 et signé le 10me jour d'avril 1911 par T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé, à savoir :

Deux certains lots de terre, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 45, lesquels sont bornés par les rues Commune, Gravier, Gaivez et Miro. Lesdits lots sont désignés par les Nos 19 et 20, et mesurent chacun trente-trois pieds un pouce de face à la rue Commune (maintenant avenue Tulane) sur 120 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1911 et payer pour l'acte de vente pardevant George W. Flynn, notaire, et faire 10 0|0 de dépôt au moment de l'adjudication avec

RAMSEY & DANZIGER,
Encanteurs.

Flynn & Dimitry, avocats pour le demandeur.

Félix J. Dreyfus, avocat pour le défendeur.

14 avril—14 16 23 30—mai 7 14 16

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.

Au dernier et au plus haut enchérisseur.
Veuve Geo. W. Rees et als. vs E. M. Johnson et als.

No 93,557—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, le 23 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 12 avril 1911 et signé le 20 avril 1911 par l'Hon Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :—

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No 226, borné par les rues du Canal, Commune, Carondelet et Baronne mesurant 31 pieds, 10 pouces, 5 lignes de face à la rue Canal sur 127 pieds, 10 pouces 5 lignes en profondeur, lesquels lots commencent 63 pieds, 11 pouces, 3 lignes de l'encoignure des rues Canal et Carondelet, et formant la moitié exacte d'un lot désigné originalement par le No 39 sur un plan par J. Tannesse, voyer, annexé à un acte de M. de Armas, ancien notaire, daté du 23 novembre 1809. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées par les Nos 810 e. 812 rue du Canal. Une occasion exceptionnelle pour acquérir une des meilleures locations sur la rue du Canal et qui augmentera en valeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un ou à un et deux ans ou à un, deux et trois ans de crédit divisée en parcelles égales en billets s'avenant les intérêts respectifs des co-propriétaires, lesdits billets devant porter 6 pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement payable annuellement; lesdits billets devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque ; l'acquéreur devant assurer les améliorations pour le montant de la portion du crédit et de transférer les polices d'assurance au porteur des billets, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et de la vente sans estimation, et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas que les billets soient mis entre les mains d'un avocat pour collection, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité ; l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1911, et le loyer de la terre sur ladite propriété dû à la ville de la Nouvelle-Orléans, montant au capital de huit cent soixante-deux dollars cinquante cents ($862 50), portant 6 pour cent par an d'intérêt payable trimestriellement et de payer 10 pour cent par accompte du prix d'achat au moment de l'adjudication, et devra recevoir les loyers qui à partir de l'acte de vente.

L'acte de vente pardevant Chas T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 avril—22 23 30—mai 7 14 21 23

I. B. Rennyson.

Dans l'affaire de la Succession de Victo Terrio, Cour Civile de District, Division B, No 96,390—Conformément à un ordre à moi adressé par l'Honorable Fred D. King, juge de la Division B, Cour Civile de District, je vendrai ce cottage simple ayant quatre chambres No 2630 rue Jena, sur un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet Numéro 621, borné par les rues Jena, Cadiz, Sud Robertson (autrefois Breslau) et Magnolia, (autrefois Arcadia) désigné comme lot Numéro trois [3] et mesurant vingt-cinq pieds [25] de face à la rue Jena sur cent [100] pieds en profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par billets dudit acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité et l'acquéreur devant payer les taxes de l'année 1911 l'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur, et 10 0|0 de dépôt au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.

16avril—16 23 30—mai 7 14 18

Annonce Judiciaire—Interdiction de Henry Butker—No 92 756—C. C. de D., Division C. —Attention Spéculateurs et constructeurs de "Homes". Propriété de valeur commerciale et de résidence rue Broadway, entre la rue Général Hood et la Place Ferdinand rue Audubon. (10) Dix Terrains Elevés (10) chacun 30x120 avec magnifique Cottage Simple No 285 rue Broadway, coin Général Hood, comprenant un vestibule de 6 pieds, grand salon, deux chambres à coucher, salle à manger, cuisine, chambre à bain, office retirée ayant galerie sur le devant, grande galerie sur le côté et dans le fond en parfaite condition, un grand entrepôt à deux étages, avant hangars et écuries, etc., No 245, rue Broadway. Un marché privé, No 265, rue Broadway, coin des rues Général Hood et Ferdinand, le tout devant être vendu en bloc à l'encan JEUDI, le 11 mai 1911 à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, j'offrirai la propriété ci-après décrite, conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire de l'interdiction de Henry Butker, No 92,756 Cour Civile de District, Division C.

Un demi ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No trente-deux, de Greenville, borné par les rues Chestnut, maintenant Audubon, Ferdinand Broadway et Olivier, maintenant Général Hood, et mesurant trois cents pieds de face à la rue Broadway sur cent vingt pieds de profondeur, et façade sur chacune des dites rues Olivier, maintenant Général Wood et Ferdinand.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance; s'il y en a, en un, deux et trois ans, devant être représentée par billet ou billets des acquéreurs, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date jusqu'au paiement, et devant être garantis par lien de vendeur, devant être retenu et hypothèque spéciale devant être donnée par l'acquéreur ou les acquéreurs. L'acte de vente ou ventes devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer et payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1911 et les frais de l'acte ou des actes de vente, pardevant Alphonse J. Cuneo notaire, et les actes de cela enregistrés et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.

G. G. Kronenberger, avocat.

9 av—9 16 23 30—mai 7 11

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de J. Frank Vincent.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 96,675—Division E. — Attendu que Mme Léonie Dragon, veuve de J. Frank Vincent, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu J. Frank Vincent, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—W. V Seeber, avocat.

13 avril—13 17 22

Succession de Minnie Rosenberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 96,718—Division A —Attendu que J. P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Minnie Rosenberg, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition, Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C Friedrichs avocat. 19 avril—19 23 28

Succession de John Kelly et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 96,774—Division A—Attendu que Joséphine Mary Kelly, épouse de Thomas O. Maurin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Kelly et épouse décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — James J. McLoughlin, avocat.

20 avril—20 24 29

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 96,811, Division E—In re Nylka Land Co., Ltd., demandant, etc.

Attendu que la Nylka Land Co. Ltd., a acheté de la ville de la Nouvelle-Orléans le 10 vers le 3 janvier 1910, à la porte de la Maison de Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, à une vente pour taxes faite par le Trésorier de Ville de cette ville, conformément aux lois de cet Etat, pour le prix de $13.65, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 3 dans l'ilet No 805, borné par les rues Alexander, Banks Murat, et Baudin, le tout comme il est plus amplement démontré par un acte de vente passé en confirmation de ladite vente devant Robert Legier, notaire, le 4 avril 1910, enregistré dans le bureau des transferts, livre 233, folio 467, et

Attendu que ladite Nylka Land Co., Ltd., désirant prendre avantage des bénéfices de la loi relative aux monitions comme il est contenu dans les sections 2370 à 2381 des Statuts Revisés de cet Etat pour 1870 a demandé à cette cour pour une monition,

Qu'il soit maintenant connu que chaque et toutes personnes sont par la présente notifiées et citées à comparaître au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, qui peuvent présenter tout droit, titre ou intérêt à la propriété ci-dessus mentionnée en raison de tout manque de formalité, irrégularité dans l'assessement, avis, annonces, époque ou manière de la vente ou tout autre défaut quel qu'il soit, s'il y en a ou peut en avoir, tendant à démontrer dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition pourquoi la vente de la propriété ci-dessus décrite ne devrait pas être confirmée et homologuée et le titre de la Nylka Land Co., Ltd., rendu parfait et complet.

Nouvelle-Orléans, 21 avril 1911.

Signé: GEO. H. THEARD,
Juge.

Pour copie conforme:
JNO L. PRIMO, Député-Greffier.

L. A. Dueros, avocat.

22 avril—22—mai 4 20

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 96,122—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE THOMAS FINEGAN.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée Succession de Thomas Finegan, dossier No 96,122, ledit ordre daté et signé du 13 avril 1911 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, JEUDI, le 18 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété foncière ci après décrite :

Premier—Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'étendue autrefois connue comme le "Brooklyn Warehouse Company Property," désigné comme lot numéro deux de l'ilet numéro cent vingt-neuf, borné par l'avenue Opelousas (autrefois rue Market), l'avenue Sidell (autrefois rue Jackson) et les avenues Atlantique et Pacifique, mesurant vingt-sept pieds, cinq pouces de face à l'avenue Opelousas (autrefois rue Market) sur une profondeur de cent vingt pieds. Les améliorations portant le numéro municipal 1027 avenue Opelousas et consistant d'une bâtisse en bois à un étage, contenant trois chambres et cuisine.

Deuxième — Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot numéro onze, de l'ilet numéro cent quarante-six, borné par l'avenue Sidell (autrefois rue Jackson), la rue Homer, les avenues Almira et Belleville (autrefois Chestnut) sur un plan dressé par Arthur De Armas, voyer, daté du 28 février 1870, déposé pour référence en l'étude de W. H. Seymour, notaire en cette ville, ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Homer sur cent vingt-huit pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations portant le numéro municipal 816 rue Homer et consistant d'une bâtisse en bois à un étage contenant deux chambres et cuisine.

Troisième — Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet numéro cent vingt et un, comprenant en l'avenue Opelousas (autrefois rue Market), l'avenue Sidell (autrefois rue Jackson), River, (autrefois Jefferson), et l'avenue Brooklyn, (autrefois rue Madison), mesurant quatre vingts pieds, six pouces et deux lignes de face à l'avenue Brooklyn (autrefois rue Madison) sur cent vingt quatre pieds, sept pouces de face et profondeur à l'avenue Opelousas [autrefois rue Market] sur une profondeur inconnue sur le côté opposé vers l'avenue Sidell (autrefois rue Jackson), le divisant de la propriété vendue par J. H. Finnegan à Mme Philip Hahn, on consigne, et sur le fond par la ligne de Mossy, ou assigné, les dites mesures toutes plus ou moins. Les améliorations consistant de trois maisons doubles, Nos 701-03 avenue Brooklyn et Nos 705-07 avenue Brooklyn et 709 11 avenue Brooklyn. 701, 03, 705-07 contenant deux chambres et cuisine de chaque côté, et 709-11 contenant trois chambres et cuisine de chaque côté.

Quatrième—Un certain lot de terre avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, désigné comme lot numéro Cinq de l'ilet numéro Vingt-trois, autrefois l'ilet numéro Six, borné par les rues Patterson, Lavergne, Verret et Delaronde, mesurant, en mesure française, trente pieds de face à la rue Patterson sur cent trois pieds neuf pouces et quatre lignes sur la ligne le divisant du lot numéro Quatre et cent trois pieds, neuf pouces en profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro Six, les améliorations portant les numéros municipaux 423-25 Avenue Général Meyer (ou la rue Patterson) et consistant d'une maison simple en bois.

Cinquième—La moitié d'un intérêt indivis en un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District (autrefois Algier) de cette ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Belleville (autrefois Chestnut), Vallette (autrefois rue Gosselin), l'avenue Pelican (autrefois la rue Peter) et la rue Allix, désigné comme lot numéro dix, de l'ilet numéro 33 (autrefois l'ilet numéro ——) mesurant trente deux pieds de face à la rue Belleville, (autrefois rue Chestnut) sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations portant les numéros municipaux 339-41 rue Belleville et consistant d'une maison double contenant six chambres, chambre à bain, et bâtisses dans le fond de chaque côté.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1911, les frais des certificats et les frais de l'acte de vente pardevant Willis J. Hennessey, notaire. Les loyers réservés au vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente et la vente subrogée aux baux existant. Un dépôt de 10 pour cent (sans intérêt) du prix d'achat devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. Onorato.
Agent de Propriétés Foncières.
910 rue Gravier.

16 avril—16 23 30—mai 7 14 18

YEARS EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Odelie Zebriska.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 78,937 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mark G. Robe, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — John Dymond, Jr, avocat.

22 avril—22 27 —mai 1

Succession de Elizabeth Schnizzler, épouse de James Beens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 95,494—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par James Beens, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—B. J. Daly, avocat.

22 avril—22 26—mai 1

Succession de Robert S. Fegan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 91,862—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Robert S. Fegan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Dupré & Dupré, avocats.

21 avril—21 25 30

Succession de John Heim.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 95,369—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par George Perrien, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Bernard C. Shields, avocat.

21 avril—21 25 30

Succession de Frederick A. Lagardère et Albertina Reynolds, son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 96,411 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par la German-American Savings Bank & Trust Co., tutrice dative administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A. M. Buchmann, avocat.

20 avril—20 24 29

Succession de Seymour H. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98,648—Division B—Attendu que Mme Mary C. Foley, veuve de Seymour H. Smith, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Seymour H. Smith, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Legier & Gleason, avocats.] 13avril—13 17 22

AVIS AUX OREANCIERS

Interstate Electric Company, Limited, versus Spranley and Reed, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 83,839—Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Percival Stern, receveur de cette affaire ne serait approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Gustave Lemle, avocat.

14 avril—14 18 23

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Knight & Moskau vs S. G. Del'Isle Co., Ltd.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 46,408 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face de mon entrepôt Nos 727-731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 22 avril 1911, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir : Tous les droit, titre et intérêt de S. G. Del'Isle Co., Limité dans l'affaire intitulée The S. G. Del'Isle Co. Limited vs Miss Anna Williams, No 94,128 du dossier de la Cour Civile de District, Division E, Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions — Comptant. — D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.—E. M. Robber avocat pour la demanderesse.

11 avril—11 16 22

American Manufacturing Co. vs Sylvester White.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 46,973. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai de vendre à l'enchère publique, en face de la Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour, entrée de la rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 23 mai 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir : Un certain lot de terre, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 654, désigné comme lot No 18 borné par les rues Upperline, Clara, Willow et Roberts, ledit lot commençant à une distance de 120 pieds du coin des rues Upperline et Clara, et mesurant 30 pieds de face à la rue Upperline sur une profondeur de 116 pieds entre lignes parallèles, acquise dans la German American Homestead, par acte pardevant J. F. Meunier, notaire le 12 octobre 1910 et enregistré dans le livre des transferts 236 folio 375. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions : Comptant —D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour—H. Weil Carter, avocat de la demanderesse

18 avril—18 19 26—mai 2 9 16 23

Mme Katie Epling Johnson versus Louis Weir.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 43,222—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville VENDREDI, le 28 avril 1911, à 11 heures a.m., la propriété ci après décrite, à savoir :

Les améliorations consistant d'un cottage double, autres bâtisses, barrières et etc., situés sur un certain lot de terre dans le premier district de cette ville dans l'ilet numéro 486, borné par les rues Roman, Prieur, Thalie et Melpomène, sur la ligne Jefferson, lequel lot est désigné par le numéro 2 sur le rôle d'assessement dudit ilet lequel lot fait face à la rue Roman et est le second terrain de la rue Melpomène; ledit double cottage, étant peu numéroté, devrait porter les Nos 1411 et 1413 rue Sud Roman

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée

Conditions—Comptant sur les lieux.

D. BRADY,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.

Oscar Schreiber, avocat de la demanderesse.

16 avril—16 21 28

Fitzpatrick & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu de la demeure de feu Benjamin F. Howell. No 946 rue Robin, coin Constance.

A l'encan, MARDI, 2 mai, à 11 h. a. m.

PAR HARRY W. FITZPATRICK Encanteur, Bureau 404 rue Carondelet—Dans l'affaire de la Succession de Benjamin F. Howell, No 96,413 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, conformément à un ordre de l'Honorable Porter Parker, juge de ladite Cour, en date du et signé à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 15 avril 1911, rendu dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'enchère publique, selon un inventaire enregistré, les meubles suivants

Piano dit cabinet grand Emerson, ameublements de chambre à coucher en chêne et en noyer avec armoire à glace, beaux meub